

PIERRE-FRANÇOIS
SOUYRI

Histoire des samouraïs



Champs histoire

HISTOIRE
DES SAMOURAÏS

DU MÊME AUTEUR

- Le Japon des Japonais* (avec Philippe Pons), Éditions Liana Levi, Paris, 2002.
- Archéologie et patrimoine au Japon* (sous la direction de Jean-Paul Demoule et Pierre-François Souyri), Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2008.
- Mémoire et fiction. Décrire le passé dans le Japon du XX^e siècle* (Textes réunis par Pierre-François Souyri), Philippe Picquier, Arles, 2010.
- Nouvelle Histoire du Japon*, Perrin, Paris, 2023.
- Katsumata Shizuo, *Ikki, Liges, conjurations et révoltes dans le Japon d'autrefois*, introduction, traduction et notes par Pierre-François Souyri, Éditions du CNRS, Paris, 2011.
- Japon colonial 1880-1930, Les voix de la dissension*, sous la direction de Pierre-François Souyri, Les Belles-Lettres, Paris, 2014.
- Samourai, 1000 ans d'histoire du Japon*, Presses universitaires de Rennes-Éditions Château des Ducs de Bretagne, 2014.
- Kamikazes* (avec Constance Sereni), Flammarion, Paris, 2015.
- Moderne sans être occidentale, Aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Gallimard, Paris, 2016.
- L'Esprit de plaisir. Une histoire de la sexualité et de l'érotisme au Japon (17^e-20^e siècle)* (avec Philippe Pons), Payot, Paris, 2020.
- Japon, des chasseurs-cueilleurs à Heian* (avec Laurent Nespoulous), Belin, Paris, 2023.

Pierre-François Souyri

HISTOIRE
DES SAMOURAÏS

Les guerriers dans la rizière

Champs histoire

Ce livre est la version enrichie et augmentée du catalogue publié à l'occasion de l'exposition *Samourai : 1 000 ans d'histoire du Japon*, qui eut lieu au château de Nantes de juin à novembre 2014.

© Éditions Flammarion, Paris, 2017 ; 2021.

© Éditions Flammarion, Paris, 2024,
pour cette édition en « Champs ».

ISBN : 978-2-0804-4405-9

*L'érudition est un légume malodorant
qu'il faut faire bouillir et rebouillir
avant de pouvoir le consommer.*

Nitobe Inazô (1862-1933)

Avertissement au lecteur

Nous avons conservé ici l'usage japonais pour la présentation des noms propres. Le nom familial vient en premier, le nom personnel en second. Pour des raisons de clarté, nous n'utilisons ici que les noms par lesquels les personnages cités nous sont restés connus, certains d'entre eux ayant en effet changé, parfois à plusieurs reprises, de nom personnel et parfois de nom familial au cours de leur vie. Nous suivons donc ici l'usage japonais le plus fréquent. Pour la transcription des mots japonais, nous nous référons au système dit Hepburn modifié.

Pour les sources bibliographiques, nous nous référons aux traductions françaises quand elles existent. Le titre est donné dans ce cas dans la

langue de traduction. Le titre est annoncé en langue originale s'il n'existe pas de traduction publiée. Dans ce dernier cas, la traduction en français est de l'auteur.

Avant-propos

La figure du samouraï, c'est-à-dire du guerrier, se confond avec l'histoire du Japon¹ au point d'en être le symbole même. Les premiers samouraïs apparurent en effet au tournant du IX^e et du X^e siècle et dominèrent l'histoire de l'archipel durant un millénaire avant que leur statut ne soit officiellement aboli avec les réformes de Meiji, au cours des années 1870. Ils naquirent ainsi à la fin de la période ancienne du Japon, dominèrent les temps médiévaux (XII^e-XVI^e siècles) et la période d'Edo (1600-1867), dite aussi période prémoderne. Les samouraïs ont disparu

1. Le terme *samurai*, introduit en Occident au milieu du XIX^e siècle, fait désormais partie de la langue française dans cette graphie : un samouraï, des samouraïs.

depuis un siècle et demi environ, mais leur présence dans la littérature, le cinéma ou la bande dessinée continue à alimenter notre imaginaire aujourd'hui, au Japon comme en Occident.

En dehors de l'archipel japonais, aucune société asiatique n'a fait l'expérience d'une domination pendant des siècles par des guerriers.

La Chine, par exemple, fut dirigée pendant plus de deux millénaires par une bureaucratie de fonctionnaires lettrés, les mandarins, et même s'il a pu arriver que des généraux s'emparent du pouvoir, aucune classe militaire héréditaire n'est jamais parvenue à s'affirmer très longtemps.

En Corée, un groupe de lettrés de statut héréditaire privilégié, les *Yangban*, parvint, à l'époque des Yi (1392-1910), à occuper les postes civils et militaires dans l'appareil bureaucratique de l'État, mais les charges et les titres dépendaient fondamentalement du système des examens à la chinoise. Et, en Chine comme en Corée, les lettrés administrateurs se sont toujours considérés comme supérieurs aux militaires.

Si le Japon partage en partie avec ses voisins un même héritage culturel, la consolidation d'un groupe de guerriers au fil du temps constitue clairement une particularité politique et sociale

de l'histoire de l'archipel japonais¹. Phénomène unique en Asie, un tel système dominé par des guerriers auquel vinrent se mêler de nombreux éléments idéologiques d'origine continentale s'est bel et bien implanté au Japon, incarné par la figure du samouraï ; on peut parler d'une véritable féodalité implantée dans les rizières.

Très tôt, les lettrés puis les historiens japonais ont considéré que la prise du pouvoir par des hommes armés à l'issue des combats entre les clans Taira et Minamoto, à la fin du XII^e siècle, constituait une coupure dans l'histoire du Japon et sonnait la naissance du « temps des guerriers », marquée notamment par l'instauration d'une forme nouvelle de domination politique, le gouvernement shogunal² ou *bakufu* installé à Kamakura, dans l'est du Japon, à quelque 500 kilomètres de l'ancienne cour impériale de Kyoto.

1. Sur ces questions en Chine, voir Karl Wittfogel, 1964 ; Étienne Balazs, 1968 ; Jacques Gernet, 1972 ; sur l'histoire de la Corée, on peut se référer en français à Samuel Guex, 2023.

2. Le terme de shogun ou shogoun (jap : shôgun) est passé dans la langue française sous cette graphie. De même shogunat ou régime shogunal.

Pour les Portugais qui débarquèrent dans l'archipel au XVI^e siècle, relayés plus tard par les marchands hollandais de Nagasaki, la société japonaise était d'une nature profondément guerrière.

Nicolas Lanzillotto, qui fut l'un des premiers à se rendre dans l'archipel, évoquait « de nombreux petits seigneurs comme chez nous les comtes et autres seigneurs locaux¹ ». Valignano, le visiteur des Jésuites qui séjourna plusieurs années dans l'archipel, expliquait dans sa relation missionnaire qu'il existait au Japon

[...] des seigneurs, appelés *tono* : ce sont eux qui possèdent et administrent la terre ; il y a entre eux beaucoup de différences de dignités et de préséances, comme sont chez nous comtes, marquis et ducs... Ils vibrent tous en grand apparat, suivant leur autorité et leur rang... [Il existait aussi] des guerriers appelés *buke* qui sont des chevaliers et de petits seigneurs terriens².

Ainsi se répandit en Occident l'idée que le Japon avait connu comme en Europe une

1. Information adressée par Nicolas Lanzillotto au gouverneur Garcia de Sa (1548), reproduite dans Luis Frois, 1993, p. 174.

2. Alexandre Valignano, 1990, p. 60-61.

société guerrière, dominée par la figure des samourais. Plus tard au XIX^e siècle, cette société fut qualifiée au Japon comme en Europe de « société féodale¹ ».

Au début du XX^e siècle, alors que le Japon était impliqué dans un processus de modernisation des structures économiques et sociales et que le statut des samourais venait à peine d'être aboli, les historiens japonais se mirent à insister sur le caractère guerrier du Japon d'autrefois.

Engagé dans des aventures militaires sur le continent, le pays cherchait à entrer dans le club des grandes puissances impérialistes. Montrer que le Japon était, par nature, différent des autres pays d'Asie devenait un enjeu plus idéologique que scientifique. Dans *Bushidô, Soul of Japan*, publié aux États-Unis en 1899, le haut fonctionnaire Nitobe Inazô (1862-1933), agronome de son état, tenta de montrer que les guerriers du Japon pouvaient être assimilés aux seigneurs d'Occident et le *Bushidô*, la Voie du guerrier, fut présenté

1. Sur les différences de perception de la féodalité entre historiens occidentaux et japonais à cette époque, voir Pierre Souyri, « la féodalité japonaise », dans Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly, 1998.

comme l'équivalent de nos codes de chevalerie¹ dont la morale continuait à imprégner, selon lui, les mentalités japonaises de son temps.

De son côté, l'historien Hara Katsurô (1871-1924) publia en 1906 une *Histoire du Moyen Âge japonais*, pour expliquer qu'avec les samouraïs, le Japon aurait ainsi connu très tôt un système social fondamentalement semblable à celui de l'Europe². L'établissement autrefois d'une féodalité japonaise permettait de montrer au monde tout ce qui rapprochait le Japon de l'Europe occidentale et tout ce qui le différençiait des autres pays d'Extrême-Orient, de la Chine notamment. Le Moyen Âge japonais, c'était comme l'Europe en plein cœur du Japon.

Aujourd'hui, les historiens sont évidemment bien plus nuancés. Mais la question de la comparaison entre les sociétés guerrières japonaises et occidentales reste ouverte³.

Au cours des siècles, le statut de ces guerriers, leurs fonctions, leurs pratiques ont bien entendu

1. Nitobe Inazô, 2000.

2. Hara Katsurô, 1978. Cf. également Hara Katsurô, 1926.

3. Pierre-François Souyri, 2013, p. 417-432.

considérablement évolué. À l'origine simples hommes d'armes en position subordonnée de l'aristocratie de cour, ils s'organisèrent en coalitions vassaliques, mirent en place des seigneuries et s'imposèrent à la tête de l'État à la fin du XII^e siècle avec leur chef, le shogun, doté des pleins pouvoirs militaires. Le Japon entra alors dans la période médiévale, période instable traversée de nombreuses guerres entrecoupées de non moins nombreuses trêves.

À partir du XVII^e siècle et du retour à un régime stable et pacifié, celui des shoguns Tokugawa, la volonté des autorités de fixer les statuts sociaux aboutit à transformer le groupe social des guerriers en une nouvelle noblesse dont les fonctions étaient d'ailleurs plus administratives que militaires. Les samouraïs devinrent pour l'essentiel des urbains habitant les nouvelles villes « au pied du château », qui bourgeonnèrent alors. Ils constituaient les cadres de l'État shogunal et des principautés seigneuriales, et formaient un groupe social minoritaire mais dominant, le plus souvent bien éduqué, qui regroupait environ 5 % de la population au milieu du XIX^e siècle, soit à peu près cinq fois plus que la noblesse française en 1789.

Leur condition n'était pourtant pas si aisée pour la plupart d'entre eux. Certains étaient même fort appauvris. Ils constituèrent le fer de lance du mouvement qui conduisit au renversement du régime shogunal en 1867-1868 et à la modernisation du pays à l'époque de l'empereur Meiji (1868-1912). Pour comprendre le Japon d'autrefois, mais aussi les origines du Japon d'aujourd'hui, l'étude des dimensions sociales et culturelles de l'histoire des samouraïs reste donc fondamentale.

À la fin de la période ancienne, les guerriers du Japon ont d'abord constitué un groupe dominé, la fraction dominée de la classe dominante, pour reprendre une formule de Pierre Bourdieu, avant de devenir un groupe dominant proprement dit de la fin du XII^e au XIX^e siècle.

Mais leur nombre même implique une multiplicité de statuts réels. Entre la famille du shogun et celles des grands seigneurs, les *daimyô*, qui forment une aristocratie d'origine guerrière, et les petits samouraïs, contraints de vendre leur sabre ou leur charge pour survivre, les figures du groupe des guerriers sont multiples. Par ailleurs, si les samouraïs furent de réels combattants à l'époque médiévale, ils devinrent surtout

des administrateurs ou des lettrés à partir du XVII^e siècle.

Enfin, s'ils ont souvent inspiré les artistes et les ont parfois encouragés et aidés, les samourais en tant que tels ne sont que l'un des groupes sociaux – à côté des moines, des marginaux ou plus tard des bourgeois – à l'origine des formes nouvelles qu'a pu prendre la civilisation japonaise au cours des siècles et des sensibilités qu'elle a pu exprimer.

Un peu de langue japonaise aide à comprendre la complexité de cette histoire. *Samurai* dérive d'un ancien verbe *saburafu*, qui signifiait servir. Le samourai est donc à l'origine un serviteur. Dès le XII^e siècle, le terme désigne cependant un serviteur particulier, un serviteur armé, le membre de l'escorte d'un puissant, un garde du corps en quelque sorte. À côté du mot samourai, on trouve d'autres termes comme *bushi* ou *musha*. *Bu*, prononcé parfois *mu*, est la lecture en sino-japonais d'un idéogramme, *wu* en chinois, qui renvoie au caractère « martial » de ces hommes. *Bu* se retrouve dans *Bushidô*, la Voie du bushi, donc du guerrier, ou encore dans *budô*, la Voie des armes, autrement dit les arts martiaux. Il est souvent opposé à *bun*, qui signifie

les lettres. *Bunshi* est donc un lettré, *bushi*, un guerrier, *shi* désignant ici une personne de qualité. Les termes de samouraï ou de *bushi* en vinrent au cours des siècles à devenir synonymes.

On trouve également des termes plus anciens encore qui renvoient aux spécialistes du métier des armes : *mononofu*, *tsuwamono*. Ils désignent ce nouveau groupe social qui émerge peu à peu vers les IX^e et X^e siècles, à la fin des temps anciens, celui des guerriers qu'on désigne aussi par le terme de *buke*, mot à mot « les familles vouées aux armes » : par là, il faut entendre des seigneurs installés sur leurs terres dans leur manoir et les hommes d'armes qui les entourent. Les seigneurs se reconnaissent eux-mêmes un chef, leur suzerain, désigné comme *tôryô* (mot à mot la « poutre faîtière ») ou *yumiya no chôsha* (le chef des arcs et des flèches). Les simples guerriers peuvent être désignés par d'autres appellations, comme *yumiya no tomogara* (ceux qui portent arcs et flèches), *kenin* ou *ienoko* (hommes de la maisonnée) ou encore *kashin* (vassal). Si ces hommes sont en position vraiment subalterne, on les désigne par le terme de *rôtô*, valet d'armes, mot à mot « membre de la troupe » (du seigneur), ou encore *kachi* (homme de pied).

Au XV^e siècle, dans une société rendue instable par la guerre et les révoltes, certains paysans enrichis devenus des notables de village se procuraient un sabre et un cheval, et se déclaraient eux-mêmes samourais. On les appelait alors *jizamurai*, mot à mot « samourais de la terre », sortes de chevaliers paysans.

C'est aussi vers cette époque que l'on commença à désigner les grands seigneurs sous le terme de *daimyô*. Le mot se généralisa au siècle suivant. Les grands seigneurs d'alors, l'époque Sengoku (1477-1573), étaient souvent très puissants, au point que les Portugais les désignèrent parfois comme des « rois ». Certains de ces *daimyô* avaient...

[...] d'une certaine manière le titre et le pouvoir de rois car ils sont seigneurs de royaumes entiers où ils ont le droit de propriété et de suzeraineté¹.

À l'époque d'Edo, dès le début du XVII^e siècle, les *daimyô* furent répartis en deux catégories principales, les *fudai*, c'est-à-dire les vassaux traditionnels du shogun de la maison Tokugawa,

1. Alexandre Valignano, 1990, p. 63.

et les *tozama*, ceux qui furent vaincus en 1600 par Tokugawa Ieyasu, qui accéda au titre de shogun en 1603, et qui furent contraints de se rallier à lui.

Les *daimyô* étaient à la tête d'un territoire (*ryôgoku*) que l'on désignait aussi comme un *han*, terme souvent traduit par fief. Au milieu du XIX^e siècle, certains *daimyô* devinrent de véritables princes en leurs terres, et le territoire sur lequel ils régnaient se mua en une principauté qui pratiquait vis-à-vis des étrangers sa propre diplomatie.

Ce fut le cas notamment des « fiefs du Sud-Ouest », Chôshû, Satsuma, Tosa, etc., qui furent à l'origine de l'effondrement du régime shogunal en 1867. Ce sont les samouraïs issus de ces principautés, dont certains étaient d'origine modeste, qui constituèrent les nouvelles élites à la tête de l'État de Meiji et imposèrent les réformes institutionnelles qui conduisirent le pays dans la voie de la modernisation.

La naissance des guerriers

L'archipel entra véritablement dans l'Histoire de manière assez tardive, au VII^e siècle de notre ère, via l'importation des principaux éléments de la culture chinoise : écriture, bouddhisme, confucianisme, taoïsme, architecture, techniques administratives, droit, etc.

Au même moment, les marges de l'Empire chinois (Corée, Tibet, Vietnam...) connurent des évolutions semblables. Ce phénomène de sinisation se matérialisa partout dans des réformes politiques, administratives et juridiques qui visaient à créer de petits États bureaucratiques et centralisés à la périphérie de l'Empire chinois des Tang (618-907)¹.

1. Pierre-François Souyri, 2023, p. 94-95.

Le Japon antique

Le Japon connut une évolution rapide à la fin du VII^e siècle sous les règnes de l'empereur Temmu (672-686) puis de l'impératrice Jitô (686-697), qui définirent les traits principaux de la nouvelle monarchie. La Cour se dota d'une capitale fixe installée à Nara (710-784) puis à Heian (inaugurée en 794), l'actuelle Kyoto. Ces réformes furent fixées dans le cadre de Codes qui constituaient un ensemble de règlements juridiques et administratifs calqués sur le modèle chinois, permettant de gérer le territoire et d'assurer les rentrées fiscales. C'est pourquoi on évoque souvent le « régime des Codes » pour désigner cette période au cours de laquelle le Japon se mit à l'école de la Chine.

Le pays était dominé par la cour impériale installée dans la capitale. La cour était composée d'une aristocratie de hauts fonctionnaires avec, à sa tête, la famille Fujiwara, qui monopolisa dès le milieu du IX^e siècle les plus hautes fonctions, voire en créa de nouvelles à son propre usage, notamment celles de régents de l'empereur et de grand chancelier.

En même temps qu'elle correspondait à une époque de relative stabilité politique, la période ancienne – ou Antiquité japonaise – entre le VII^e et le XII^e siècle, permit à l'archipel de connaître une première splendeur sur le plan culturel avec, en plus de l'assimilation de la culture chinoise en profondeur, l'émergence d'une culture japonaise propre qui se traduisit notamment par une sensibilité poétique et littéraire originale. C'est entre les VIII^e et X^e siècles que fut mis au point un système de syllabaires permettant de transcrire le japonais de manière indépendante des sinogrammes. Autour de l'an mille, les femmes de la cour impériale se retrouvèrent au centre du processus de création littéraire : la poétesse Izumi Shikibu (*Journal et poèmes*¹), la romancière Murasaki Shikibu (*Le Dit du Genji*²) ou l'essayiste Sei Shônagon (*Notes de chevet*³), pour ne citer qu'elles, donnèrent à la littérature du

1. Née vers 970, elle écrivit son journal vers 1004. La date exacte de sa disparition est inconnue.

2. Née vers 973, elle aurait disparu en 1014 ou peut-être plus tard, vers 1025. Son roman remonte aux toutes premières années du XI^e siècle.

3. 966-1025. Son ouvrage aurait été rédigé entre 1001 et 1010.

Japon ancien des œuvres aujourd'hui encore reconnues à l'échelle internationale¹.

La cour impériale était plus que le centre politique et culturel du pays : elle distribuait les rangs, les titres, les honneurs. Gardienne de l'héritage culturel du passé, elle bénéficiait d'un prestige inégalable.

La stabilité au sommet de l'État pendant les premiers siècles de l'époque de Heian (794-1185) reflétait des relations sociales apparemment pacifiées. La classe dirigeante connut alors une élévation de son niveau de vie global et de sa puissance, notamment parce que son autorité reposait sur le prestige et l'admiration générale du modèle culturel qu'elle avait su mettre en place.

Cette hausse globale du niveau de vie de l'aristocratie n'était pas due à un durcissement de l'exploitation de la paysannerie, sinon révoltes et rébellions auraient probablement été continues. Or, précisément, cette élite de fonctionnaires à la cour n'était pas armée. C'est donc qu'elle ne craignait guère pour ses revenus et son avenir. L'ordre fondé par l'État des Codes n'était

1. Sur ces questions, voir Jacqueline Pigeot, 2017.

contesté dans son principe par aucune force susceptible de le subvertir.

Cependant, dès le milieu de la période ancienne, la société japonaise connut des évolutions qui tendaient à l'éloigner sans cesse davantage des modèles bureaucratiques chinois que l'État avait tenté d'appliquer aux VII^e et VIII^e siècles. Ainsi, l'armée de l'État des Codes était fondée sur la conscription, mais l'entretien des conscrits était à la charge des familles dans le cadre des corvées dues à l'État. Cette charge devint rapidement insupportable pour la plupart des foyers les plus pauvres. Le *Sandai kyaku* est explicite à ce sujet :

La misère du soldat est semblable à celle de l'esclave. Quand un homme est appelé, son foyer est à la dérive... Officiellement des soldats, en réalité des corvéables à merci¹.

Pour la plupart des paysans, la fuite ou désertion était souvent la seule issue. Réfugiés dans des zones difficiles d'accès, ils n'avaient d'autre solution que de vivre de rapines.

La corruption d'une partie de l'administration, l'enchevêtrement des fonctions publiques et des

1. *Ruijû sandai kyaku*, cité par Nakamura Kichiji, 1967, p. 9.

droits privés, l'abandon par les autorités publiques d'une partie des droits régaliens donnaient l'impression d'un système qui lentement se délitait.

Jusqu'au IX^e siècle, les provinces japonaises jouèrent un rôle secondaire dans l'histoire politique de l'État. Celui-ci était né et s'était imposé à partir des régions centrales autour des capitales, puis était parvenu à intégrer les provinces au système administratif et fiscal. Jouant sur le « processus de civilisation » que constituait la prépondérance du modèle politico-culturel chinois, les couches dirigeantes fascinaient les élites régionales encore très « barbares », c'est-à-dire imparfaitement sinisées. Cette aristocratie de hauts fonctionnaires percevait des revenus dans les provinces sur les terres publiques appartenant à l'État et sur les *shôen*, les terres nouvellement mises en culture sous leur direction et qui formaient des domaines privés. Ces derniers permirent à l'aristocratie de se constituer des bases financières indépendantes, et aux monastères bouddhistes de ne pas dépendre uniquement des subventions publiques.

Sous des prétextes divers, aristocrates et moines surent faire pression sur la Cour pour obtenir des exemptions sur leurs domaines. Au X^e et surtout au XI^e siècle, les domaines commencèrent ainsi à

échapper à l'emprise fiscale de l'État. Les notables locaux assuraient pour le compte de l'aristocratie centrale la gestion de la terre et la rentrée des redevances annuelles perçues sur les paysans. Les droits de police puis de justice finirent par être délégués aux gestionnaires locaux du domaine. Des droits d'immunité furent reconnus (*funyûken*). Il s'agissait d'un pas en avant dans le démantèlement des droits régaliens de l'État. Désormais, les habitants du domaine devenaient les justiciables de leur propriétaire qui, lui, en était le seigneur.

Un nouveau phénomène accentua dès lors le processus de constitution de ces propriétés : il s'agit de la pratique du *kishin*, c'est-à-dire la donation ou la recommandation de sa terre à un puissant. Ainsi, de plus en plus de petits notables se « recommandèrent » à un prince impérial, à un haut dignitaire Fujiwara, ou encore à un monastère bouddhiste.

Le bénéficiaire du don devenait le propriétaire en titre du *shôen*, le *honjo*, le seigneur éminent du domaine. En échange, l'ancien propriétaire obtenait le droit héréditaire de gérer les affaires de « son » domaine. Bien entendu, il conservait pour lui une partie des redevances perçues sur la population domaniale. Grâce à ses nouveaux

appuis, l'ancien propriétaire devenu sur place intendant ou prévôt pouvait désormais empêcher toute intrusion de l'administration locale, obtenir les exemptions que son statut ne lui permettait guère, et finalement des immunités fiscales et des franchises régaliennes.

Une partie non négligeable de la fortune foncière du clan Fujiwara provenait donc de ces *shôen* offerts en donations. Les monastères bouddhiques et certains sanctuaires shintô obtinrent eux aussi des terres en recommandation, et les institutions religieuses devinrent aux X^e et XI^e siècles de grands propriétaires fonciers. Au XII^e siècle, la famille impériale elle-même devint à son tour le principal bénéficiaire de ce phénomène. Sur place, les anciens propriétaires donateurs étaient, quant à eux, investis de titres administratifs qui leur conféraient une certaine puissance sur les habitants. Dans les faits, ils continuaient à y exercer leur seigneurie.

La lente dégradation de l'ordre

Le recul du contrôle de la Cour sur les provinces suscita une instabilité sociale provoquant de l'insécurité qui contribua à son tour à affaiblir

le contrôle du territoire par l'État impérial. Les notables locaux organisèrent, de manière indépendante, des forces armées privées pour lutter contre le désordre et contribuèrent également à l'effritement des pouvoirs régaliens de l'État central.

Plus on était loin de la capitale, plus le phénomène devenait visible.

Ainsi apparurent peu à peu de ces propriétaires fonciers qui commencèrent à s'armer et à se rassembler derrière ceux qui étaient les plus puissants et les plus influents, susceptibles de les protéger. Ces notables militarisés, dont les familles étaient probablement installées sur place depuis plusieurs siècles, donnèrent ainsi naissance à un nouveau groupe social, celui des guerriers, les *bushi* ou samourais, qui assurait le pouvoir *de facto* dans les campagnes. On remarquera ici que cette militarisation des notables provinciaux, des administrateurs modestes, des gestionnaires de domaines, des paysans aisés (*myôshu*) ne peut s'expliquer par la pression extérieure ou la menace étrangère. Il s'agit plutôt d'un phénomène révélateur des tensions locales, de nature donc endogène.

Le produit des redevances publiques était acheminé vers la capitale par des spécialistes du convoi ou des bateliers. Or les échanges

entre la capitale et les provinces suscitaient de nombreuses convoitises. Dans la plupart des régions, la sécurité des transports n'était pas toujours assurée. On note çà et là la présence de brigands et de pirates. Les montagnes qui bordaient les grandes routes étaient infestées de bandits. L'impunité encourageait sans aucun doute les vocations. Certains chefs locaux parvinrent à rassembler des hommes et firent régner l'ordre sur un territoire moyennant une taxe sur ceux qui le traversaient. Ceux qui refusaient de payer étaient taxés de force, voire dévalisés. Il s'agissait là de réponses provisoires à un état général de relatif délabrement.

L'insécurité grandissante dans les campagnes poussa les titulaires de charges publiques et de droits sur des domaines, tout autant que les paysans les plus riches qui dirigeaient l'exploitation des terres, à s'armer et à créer des milices privées pour faire respecter l'ordre. Une militarisation parfois encouragée par les autorités, mais qui tournait souvent en faveur d'un notable local. Que celui-ci obtînt une immunité sur une partie de son domaine et il était alors en charge d'y faire régner l'ordre public. Il faisait appliquer la loi mais, très vite, faisait surtout régner *sa* loi.

Le domaine alors était plus qu'une simple propriété privée, il devenait une seigneurie.

Cette incapacité à faire régner l'ordre en province devint vite le pendant désagréable de la splendeur de l'aristocratie dans la capitale. Au cours des X^e et XI^e siècles, certaines bandes armées réunissant jusqu'à une centaine d'hommes se glissaient parfois dans la capitale, à la nuit tombée, pour y effectuer leurs rapines, pénétrant jusque dans les bâtiments de la Cour. La maison impériale fut à son tour contrainte de créer une force policière privée. Dans l'est du pays, dans la plaine du Kantô, la situation se dégrada très tôt. Au cours des vingt premières années du X^e siècle, les administrations provinciales de plusieurs provinces orientales subirent des attaques au cours desquelles les bâtiments furent brûlés et les gouverneurs provinciaux tués.

Prenons un exemple concret. On sait qu'au début du XII^e siècle, un lignage guerrier se consolide sur la côte orientale de la péninsule d'Izu, autour du siège du gouvernement officiel installé dans la petite localité d'Itô. Un fonctionnaire local de cette administration est nommé *ōryōshi* par le gouverneur, c'est-à-dire préposé au maintien de l'ordre ou lieutenant de la police locale. Cette nomination exceptionnelle à une charge

non prévue dans les fonctions officielles de l'administration provinciale est sans doute la preuve que, dans la péninsule d'Izu, conflits, brigandage, insoumission étaient chose fréquente. Le gouverneur ne pouvait nommer à cette fonction qu'une personne disposant déjà sur place d'un relatif prestige, d'une certaine autorité et d'hommes d'armes en nombre suffisant pour intimider. Prestige et autorité qu'évidemment le nouveau titulaire de la charge ne pouvait qu'élargir grâce à celle-ci. Cette charge fut ainsi confiée à un chef de lignage qui se faisait appeler Kudô no suke ou si l'on veut « Kudô, l'adjoint du gouverneur », le numéro deux de la province en quelque sorte. On sait que le premier titulaire de cette charge possédait un domaine à Kanô, composé de terres de chasse. On sait aussi avec certitude qu'un certain Kudô Suketaka était déjà vers 1150 un personnage de premier plan dans la région, à la tête d'un vaste ensemble foncier sur la côte est de la péninsule d'Izu qu'on désigne sous le nom de Kusumi. En d'autres termes, face à une situation locale d'instabilité qui prive l'aristocratie centrale de revenus, celle-ci préfère déléguer le pouvoir sur place à un homme puissant capable de maintenir l'ordre et

d'assurer un minimum de rentrées des redevances. Adossé sur la puissance militaire que lui confère son rôle de lieutenant de police et sur les terres qu'il domine, Kudô Suketaka est devenu au milieu du XII^e siècle l'homme fort de la région, le seigneur du lieu avec son manoir, ses hommes d'armes et les paysans qui travaillent ses terres.

L'instabilité chronique du Kantô dans l'est du pays était aussi le fruit de la montée en puissance de cette région dans l'histoire de l'archipel. Des campagnes de fouilles ont montré que ces provinces bénéficièrent à partir du X^e siècle d'une importance économique nouvelle. Les forges permettant la fabrication d'outils en fer y étaient de plus en plus nombreuses. À partir du X^e siècle, la région exportait des outils en fer jusqu'à la capitale. Par ailleurs, elle se spécialisa dans l'élevage des chevaux : on a pu mettre au jour de véritables prairies artificielles dans l'est de cette plaine. Les hommes d'armes qui émergèrent dans ces régions étaient donc d'abord des cavaliers¹.

1. Fukuda Toyohiko, 1981, p. 54-84.

La naissance des *bushidan*

Dans les provinces les plus éloignées de la capitale, où le contrôle de la Cour était moindre, les seigneurs choisirent d'entretenir à leur compte des hommes d'armes, de renforcer entre eux les solidarités lignagères, portant leur domination sur les couches de paysans au besoin par la terreur, afin de maintenir leur joug sur la couche des *myôshu*, les chefs de maisonnées paysannes, en les contraignant physiquement à verser les redevances et à s'acquitter des corvées qu'ils leur imposaient.

En même temps, ils les récompensaient en les faisant accéder aux échelons inférieurs de la structure militaire hiérarchisée qu'ils avaient commencé à instituer : ainsi, ils intégrèrent les paysans les plus aisés (ou leurs fils) dans l'univers guerrier. Ils constituaient de la sorte des forces armées sur le domaine pour escorter les convois, protéger les bâtiments et les demeures des maîtres.

Les rapports entre le chef et ses hommes étaient fondés sur la confiance, le respect, le compagnonnage. Le premier accordait son patronage (*on*) à son vassal et le protégeait en cas d'intrusions d'autres guerriers sur ses terres. Ce

dernier, en échange, lui devait service (*hōkō*) et fidélité (*chū*). Le nouveau style de rapports hiérarchiques fondés sur la vassalité nourrissait en tant que tel un fort sentiment de solidarité entre le seigneur et ses hommes, un sentiment de destin partagé qui s'exprimait dans la bravoure et l'esprit combattant sur le champ de bataille.

Les premiers *bushidan* apparurent vers 900¹.

À l'origine, ces hordes de guerriers étaient de petites armées privées entretenues par des notables. Elles effectuaient parfois des tournées d'intimidation périodiques sur le domaine, des chevauchées qui avaient pour but à la fois d'asseoir la domination des guerriers sur les paysans et de manifester aux autres la puissance du groupe, du clan et donc du nouveau seigneur.

Ainsi, peu à peu, la société provinciale se trouva prise dans un univers nouveau où la protection physique et militaire devenait un élément essentiel. Certains notables réussirent à

1. On notera que le terme *bushidan* (bande de guerriers) est utilisé par les historiens japonais surtout depuis les années 1930. Ce n'est donc pas une expression du temps médiéval. On parlait plutôt à l'époque d'*ikusa*, c'est-à-dire d'« armées », mais uniquement dans le contexte de la bataille. Cf. Karl F. Friday, 1992, p. 93.

tenir ensemble l'appareil bureaucratique provincial par les fonctions qu'ils y exerçaient et la force armée sur les domaines qu'ils contrôlaient.

Dans le meilleur des cas, ils parvenaient à exercer leur autorité indiscutable sur un district qui devenait en quelque sorte leur domaine privé. Ils étaient alors à la tête d'une organisation guerrière, d'un *bushidan*, qui pouvait réunir des centaines, voire quelques milliers d'hommes en armes.

Dès ses origines, ce processus fut porteur d'une différenciation sociale. En effet se sont militarisées, sont devenus guerrières, des familles originaires de la Cour qui n'ont trouvé de salut que dans l'émigration vers la province, entraînant dans leur sillage les couches sociales supérieures provinciales.

Les chefs de ces familles s'imposèrent parfois comme chefs de ces *bushidan*. C'est ainsi que naquirent les principales organisations guerrières dans le nord du Kantô, à l'instar des Chiba, des Kazusa, des Satake, etc. ; de même que les groupements guerriers nés à Kyûshû, comme les Shimazu ou les Ôtomo.

Pourtant, ce processus de militarisation vint aussi du bas : de petits notables, peu à peu, se muèrent en guerriers, en hommes d'armes.

Certains groupements de dimension plus modeste, mais pas nécessairement moins efficaces sur le plan militaire, apparurent à l'ouest de la plaine du Kantô ou dans les régions montagneuses du Japon central, comme les « Sept bandes du Musashi ».

Certains des hommes qui composaient ces bandes de guerriers étaient de toute évidence des personnages d'origine populaire, à en juger par leurs divers sobriquets. Ainsi en allait-il de ceux qui combattaient au milieu du XII^e siècle derrière Minamoto no Tametomo :

Cependant des guerriers qui suivaient Tametomo ainsi que son ombre au premier rang d'entre eux son frère de lait Sudô Kurô Balaieles-Flèches, Akushichi bettô Comble-les-Brèches, le moine défroqué de la Montagne Jôhachi l'Archer, Yoji le lutteur, Yojisaburô, Takama no Saburô et Shirô, Genta la Dernière-Flèche, Sachûji, Kiheiji-taifu Lance-Pierres, Shinzaburô aux Grandes-Flèches, Happeiji Poings-de-Fer, ils étaient dix-sept hommes de guerre dont chacun en valait mille, et toute la troupe n'était que d'une cinquantaine de cavaliers¹.

1. *Le Dit de Hôgen*, 1988, p. 52.

Table

<i>Avant-propos</i>	11
1. La naissance des guerriers	23
2. Le temps des guerriers	83
3. Le monde à l'envers.....	133
4. Au temps des seigneurs de la guerre...	195
5. La mise au pas	237
6. Modernes et samouraïs.....	295
7. L'invention du samouraï	355
<i>Bibliographie</i>	369
<i>Glossaire</i>	377
<i>Chronologie générale</i>	385

PIERRE-FRANÇOIS SOUYRI

Histoire des samouraïs

Que savons-nous vraiment des samouraïs, ces guerriers si chers à nos imaginaires occidentaux ? Pierre-François Souyri, fin connaisseur du Japon où il a longtemps vécu, raconte leur histoire, enrichie de récits anciens qui ont nourri leur geste. Les samouraïs furent bien plus que de simples combattants aux mœurs exotiques. S'ils furent, lors des guerres médiévales, capables de la plus extrême violence, y compris envers eux-mêmes, ils s'imposèrent en administrateurs avisés, en hommes lettrés, pénétrés de poésie et de spiritualité, amateurs d'art, de thé ou de théâtre. Et si certains d'entre eux ne voulurent jamais rompre avec un passé révolu, nombre de samouraïs surent se porter aux avant-gardes politiques et intellectuelles, façonnant ainsi le Japon que nous connaissons aujourd'hui.

Ancien directeur de la Maison franco-japonaise de Tokyo et ancien professeur des universités, **Pierre-François Souyri** est l'auteur de nombreux livres consacrés à l'histoire japonaise dont récemment *L'Esprit de plaisir, une histoire de la sexualité et de l'érotisme au Japon* (avec Philippe Pons), Payot, 2020 ; *Le Japon des chasseurs-cueilleurs à Heian* (avec Laurent Nespoulous), Belin, 2023. Une édition révisée et augmentée de *Nouvelle Histoire du Japon* vient d'être publiée en 2023 aux éditions Perrin.

En couverture: Représentation de la femme combattante Tomoe Gozen (fin du XIII^e siècle).
Artiste anonyme, 1888. © Photo12/Alamy/
Science History Images

Flammarion